

32^e
CONCOURS
INTERNATIONAL
DE PIANO

Clara Haskil

Règlement et programme

26.08–03.09.2027

Théâtre Le Reflet - Vevey - Suisse

clara-haskil.ch



Mao Fujita, Prix Clara Haskil 2017 © Céline Michel

LES PRIX CLARA HASKIL

1963	Prix non attribué	
1965	Christoph Eschenbach	Allemagne
1967	Dinorah Varsi	Uruguay
1969	Prix non attribué	
1971	Pas de concours	
1973	Richard Goode	États-Unis
1975	Michel Dalberto	France
1977	Evgeni Koroliov	URSS
1979	Cynthia Raim	États-Unis
1981	Konstanze Eickhorst	Allemagne
1983	Prix non attribué	
1985	Nataša Veljković	Yougoslavie
1987	Hiroko Sakagami	Japon
1989	Gustavo Romero	États-Unis
1991	Steven Osborne	Écosse
1993	Till Fellner	Autriche
1995	Mihaela Ursuleasa	Roumanie
1997	Delphine Bardin	France
1999	Finghin Collins	Irlande
2001	Martin Helmchen	Allemagne
2003	Prix non attribué	
2005	Sunwook Kim	Corée du Sud
2007	Hisako Kawamura	Japon
2009	Adam Laloum	France
2011	Cheng Zhang	Chine
2013	Cristian Budu	Brésil
2015	Prix non attribué	
2017	Mao Fujita	Japon
2019	Prix non attribué	
2021	Yumeka Nakagawa	Japon
2023	Magdalene Ho	Malaisie
2025	Paul Lecocq	France

I. INFORMATIONS GÉNÉRALES

LE CONCOURS CLARA HASKIL

Le Concours a pour but de découvrir une musicienne/un musicien à même de représenter les valeurs du Concours : musicalité, sensibilité, humilité, remise en question permanente et recherche perpétuelle de l'excellence.

Ces valeurs sont inspirées de la vie et de la carrière de Clara Haskil, pianiste suisse d'origine roumaine, née en 1895 à Bucarest et décédée à Bruxelles en 1960.

Le programme reflète le vaste répertoire de Clara Haskil au travers de deux récitals, d'une épreuve de musique de chambre et d'un concerto avec orchestre.

Les premières éditions se sont déroulées à Lucerne ; dès 1973, le Concours se déroule tous les deux ans à Vevey où Clara Haskil vécut de 1942 jusqu'à sa mort en 1960. Une rue de la ville porte son nom.

LE JURY

Hisako Kawamura, présidente

Blythe Teh Engstroem

Ingrid Fliter

Heinz Holliger

Steven Osborne

Kazuki Yamada

Thomas Zehetmair

Le jury des éliminatoires est composé de la présidente et d'un membre du jury ; il se réunit à huis clos en avril 2027.

CONDITIONS D'ADMISSION

1. Le Concours est ouvert aux pianistes de toutes nationalités né-e-s entre le 4 septembre 1998 et le 3 septembre 2009.
2. Inscriptions exclusivement en ligne dès le 31 mars 2026 sur le site : clarahaskil.getacceptd.com
3. Délai d'inscription : 7 avril 2027.
4. Les pianistes retenu-e-s pour les quarts de finales publiques recevront une confirmation de participation ainsi que la partition de la pièce imposée, le 3 mai 2027 au plus tard.
5. La finance d'inscription de € 100.– (non remboursable) doit être réglée lors de l'inscription sur la plateforme Acceptd.

CALENDRIER

31 mars 2026	Ouverture des inscriptions
7 avril 2027	Délai d'inscription
3 mai 2027	Communication des résultats des éliminatoires et invitation à participer aux quarts de finales
Août 2027	Tirage au sort de l'ordre de passage des pianistes, effectué à huis clos et sous contrôle notarial.
25 août 2027	Accueil des pianistes sélectionné-e-s à Vevey
26 au 29 août 2027	Quarts de finales publiques à Vevey
31 août et 1^{er} septembre 2027	Demi-finales publiques à Vevey
3 septembre 2027	Finale publique avec orchestre à Vevey

PRIX CLARA HASKIL

Le Concours Clara Haskil ne décerne qu'un seul Prix Clara Haskil qui ne peut pas être partagé; le jury peut toutefois renoncer à attribuer le prix. Le Prix Clara Haskil recevra la somme de CHF 25'000.–. Les autres finalistes recevront chacun-e un montant de CHF 5'000.–.

ENGAGEMENTS

Le Concours s'efforce de mettre en place des partenariats avec différents organisateurs de concerts et orchestres en Suisse et à l'étranger, afin de proposer des concerts au Prix Clara Haskil. La liste des partenaires est consultable sur le site internet. De plus, le Concours peut soutenir le Prix Clara Haskil dans ses recherches en vue d'une collaboration avec une agence de concerts.

PRIX DU PUBLIC

Lors de la finale du Concours, l'ensemble du public aura la possibilité de voter pour désigner le Prix du public. En cas d'égalité, le prix sera partagé. Le montant du prix est de CHF 3'000.–.

PRIX MODERN TIMES

Créé en 2013, ce prix récompense la meilleure interprétation d'une œuvre spécialement commandée pour le Concours 2027. D'un montant de CHF 3'000.–, il sera attribué par le jury pour la meilleure exécution de cette œuvre.

PRIX COUP DE CŒUR

Dans le cadre d'un projet académique avec l'Unité de Musicologie de l'Université de Genève, un jury d'étudiant-e-s est constitué, la Jeune Critique, dont l'une des tâches est d'attribuer un prix « Coup de Cœur » d'un montant de CHF 3'000.–.

PRIX CHILDREN'S CORNER

En collaboration avec le Conservatoire de Vevey, un jury de jeunes pianistes du Conservatoire de Montreux-Vevey-Riviera décerne, lors de la finale, le prix « Children's Corner », d'un montant de CHF 2'000.–.

FRAIS DE VOYAGE

Les frais de voyage sont à la charge des pianistes. Ils sont toutefois remboursés aux pianistes retenu-e-s en demi-finales sur présentation de justificatifs et jusqu'à concurrence de CHF 1'000.–.

LOGEMENT

Un hébergement dans des familles d'accueil est garanti pour les pianistes qui le demandent (logement gratuit). Le secrétariat du Concours peut également envoyer la liste des hôtels partenaires (logement aux frais des pianistes).

PIANOS

Les pianistes sont assuré-e-s de disposer d'un piano de travail durant toute la période du Concours.

II. PROGRAMME DU CONCOURS 2027

ÉLIMINATOIRES

Les pianistes doivent télécharger via le formulaire de candidature disponible sur clarahaskil.getacceptd.com, un enregistrement vidéo (son et image) des œuvres suivantes :

1. Mozart 2^e et 3^e mouvement d'une sonate pour piano de Mozart; si le choix se porte sur la No. 4 en mi bémol majeur K. 282 ou la No. 11 en la majeur K. 331/330i, il faut enregistrer le premier et le dernier mouvement.
2. Schumann Variations sur le nom « Abegg », Op. 1.

Mozart : les deux mouvements doivent être enregistrés en une seule prise, avec une seule caméra et sans coupures ni montage. Le plan doit être fixe et le visage et les mains doivent être visibles à tout moment. L'exécution des reprises est laissée à l'appréciation de la/du pianiste.

Schumann: l'œuvre complète doit être enregistrée en une seule prise, avec une seule caméra et sans coupures ni montage. Le plan doit être fixe et le visage et les mains doivent être visibles à tout moment.

Il est demandé de télécharger sur la plateforme clarahaskil.getacceptd.com, un fichier pour les deux mouvements de la sonate de Mozart et un autre fichier pour l'œuvre de Schumann, soit deux fichiers séparés.

QUARTS DE FINALES

Vingt-quatre pianistes retenu-e-s

La durée de cette épreuve doit être de 55 à 60 minutes. L'exécution des reprises est laissée à l'appréciation de la/du pianiste.

1. J. S. Bach: un des Préludes et Fugues du Clavier bien tempéré BWV 846 à 893
OU
Domenico Scarlatti: deux sonates contrastées
OU
Antonio Soler: deux sonates contrastées.
2. Une sonate en entier de Beethoven ou de Schubert.
3. Pièce imposée pour piano solo (durée: environ cinq minutes); cette pièce sera envoyée aux pianistes retenu-e-s pour les quarts de finales, au plus tard le 3 mai 2027.
4. Programme libre: une ou plusieurs œuvres pour piano solo (style et époque au choix des pianistes). Pour des raisons d'organisation, les œuvres pour piano préparé ne sont pas admises.

DEMI-FINALES

Six pianistes retenu-e-s

1. Un des quintettes suivants:
Amy Beach: Quintette avec piano en fa dièse mineur, Op. 67
Johannes Brahms: Quintette avec piano, Op. 34
Antonín Dvořák: Quintette avec piano No. 2, B. 155, Op. 81
Robert Schumann: Quintette avec piano, Op. 44.
2. Pour une durée de 25 à 30 minutes maximum: une ou plusieurs œuvres d'un ou de plusieurs des compositeurs suivants: Isaac Albéniz, Béla Bartók, Lili Boulanger, Johannes Brahms, Frédéric Chopin, Claude Debussy, George Enescu, Gabriel Fauré, Paul Hindemith, Franz Liszt, Nikolai Medtner, Fanny Hensel-Mendelssohn, Felix Mendelssohn, Francis Poulenc, Maurice Ravel, Clara Schumann, Robert Schumann.

L'exécution des reprises est laissée à l'appréciation de la/du pianiste, sauf pour l'œuvre de musique de chambre où elles ne sont pas admises.

Pour l'œuvre de musique de chambre, les demi-finalistes bénéficieront de deux répétitions avec des musiciens professionnels choisis par le Concours.

FINALE AVEC ORCHESTRE

Trois pianistes retenu-e-s

1. Un des concertos suivants en entier :
Mozart : K. 271, K. 453, K. 456, K. 459, K. 466, K. 467, K. 482, K. 488, K. 491, K. 503, K. 537, K. 595.
2. En bis, une Romance sans paroles de Mendelssohn, extraite de l' Op. 19, 30, 38, 53, 62, 67, 85 ou 102.

Pour cette épreuve, les finalistes bénéficieront de deux répétitions avec un orchestre professionnel sous la direction de Gábor Takács-Nagy.

III. RÈGLEMENT DU CONCOURS

1. L'inscription se fait exclusivement en ligne via le site: clarahaskil.getacceptd.com
2. Aucune œuvre ne devra être programmée plus d'une fois, des éliminatoires au demi-finales.
3. En validant sa candidature, la/le pianiste confirme son programme; aucune modification ne sera admise.
4. Le Concours ne communique pas la liste des participants-e-s aux éliminatoires. Ce n'est qu'à partir des quarts de finales que le Concours publie le nom des pianistes retenu-e-s à ladite épreuve.
5. Les pianistes non retenu-e-s aux quarts de finale peuvent obtenir sur simple demande, une courte appréciation écrite rédigée par le jury, sur leur épreuve éliminatoire.
6. L'ordre de passage est fixé par tirage au sort et reste valable pour toutes les épreuves. Le tirage au sort est effectué à huis clos en août 2027 par un enfant du projet «Children's Corner», sous contrôle notarial.
7. Les pianistes retenu-e-s aux quarts de finales publiques doivent se présenter au Théâtre de Vevey, le mercredi 25 août 2027 entre 9h00 et 16h00, selon un planning qui leur sera communiqué. Lors de cet accueil, les pianistes seront informés de l'ordre de passage et auront la possibilité de jouer brièvement sur le piano Steinway D du Concours.
8. Toutes les épreuves sont publiques à partir des quarts de finales.
9. Pour toutes les épreuves, l'ordre d'exécution des pièces du programme musical est au choix de la/du pianiste.
10. L'exécution des reprises est laissée à l'appréciation de la/du pianiste, sauf pour l'œuvre de musique de chambre où elles ne sont pas admises.
11. Toutes les œuvres doivent être interprétées de mémoire, sauf la pièce imposée en quarts de finale et les quintettes. Un tourneur de page est mis à la disposition des pianistes.
12. Toutes les épreuves publiques sont enregistrées en audio et en vidéo et diffusées en web streaming. La/le pianiste cède ses droits d'interprète de manière illimitée au Concours.
13. Toutes les épreuves sont à suivre en direct ou en différé depuis le site : www.clara-haskil.ch
14. Les décisions du jury sont sans appel.
15. A chaque proclamation de résultats, dès les quarts de finale, le Concours organise pour les pianistes non retenu-e-s, des séances de débriefing avec les membres du jury.
16. La/le gagnant-e du Concours est seul-e autorisé-e à porter le titre de « Prix Clara Haskil 2027 ».
17. Les finalistes pourront mentionner le titre de « Finaliste du 32^e Concours Clara Haskil 2027 ».
18. En cas de contestation, le texte français fait foi.

Association Clara Haskil

Rue du Conseil 31

1800 Vevey

Suisse

Adresse pour la correspondance :

Concours Clara Haskil, Chemin des Passiaux 15, Case postale 123, 1008 Prilly, Suisse

T +41 21 922 67 04

vevey@clara-haskil.ch

www.clara-haskil.ch